
1 *Augustin en son temps*

Riches et pauvres à l'époque d'Augustin

On se plaît parfois à décrire l'Empire romain à l'époque d'Augustin dans une situation de décadence généralisée : pression des barbares aux frontières, affaiblissement des institutions impériales, montée de l'intolérance religieuse, crise sociale et aggravation des inégalités, le tout sur fond de crise économique. Selon cette vision, une telle situation aurait précipité l'Empire dans sa chute et les barbares n'auraient fait que cueillir un fruit qui était sur le point de tomber. Les historiens de l'Antiquité Tardive ont remis en cause cette vision noire du dernier siècle de l'Empire romain qui fait plus, semble-t-il, écho aux interrogations contemporaines sur le déclin de l'Occident. Certaines de ces affirmations s'apparentent plus aux plaintes de la vieille société romaine après le sac de Rome par les Goths en 410. Restée en partie païenne, elle ne s'est pas privée d'accuser le Dieu des chrétiens, jugé incapable de protéger la ville éternelle. Si les difficultés ne manquaient pas, il semble que l'écroulement de l'Empire soit avant tout militaire.

A l'époque d'Augustin, l'Afrique du Nord était prospère. Grenier à blé de l'Empire, cette région agricole produisait également de l'huile d'olive, de l'orge, du vin... qui pouvaient être exportés de l'autre côté de la Méditerranée¹. Les demeures décorées de somptueuses mosaïques, les bâtiments publics sont attestés à cette époque-là et témoignaient d'une certaine prospérité. Néanmoins, comme souvent, la richesse ne profitait pas à tout le monde et la société d'Augustin était marquée par de criantes inégalités sociales. Riches et pauvres se côtoyaient, et il faut bien admettre que la coexistence n'était pas toujours pacifique. Censées maintenir l'ordre et la tranquillité, les lois impériales étaient parfois bafouées. Au nom des idéaux chrétiens de justice et de charité, l'évêque d'une cité se devait de prendre soin des pauvres et d'essayer de permettre la bonne coexistence au sein d'une population socialement diversifiée. Quelles étaient ces différentes compositions de la société à l'époque d'Augustin ? Quel était le rôle que l'on attendait d'un évêque et comment

¹ C. Lepelley, « La lutte en faveur des pauvres : observations sur l'action sociale de saint Augustin dans la région d'Hippone », in *Augustinus Afer. Actes du colloque international Alger-Annaba, 1-7 avril 2001*, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 2003, p. 95-107.

se distinguait-il du patronage, la structure traditionnelle romaine de solidarité ? Quelle a été l'action concrète d'Augustin en faveur des pauvres ? Nous tenterons de répondre ici à ces questions, qui donneront la structure de cet article.

1 Une société inégalitaire

1.1. Les riches...

Le premier constat à poser est celui d'une société inégalitaire. La campagne africaine est couverte de grands domaines privés appartenant à de riches familles romaines. Dans son *Histoire Naturelle*, Pline l'Ancien rapporte que, trois siècles avant Augustin, Néron confisqua les domaines de six propriétaires terriens qui possédaient la moitié de l'Afrique². A l'époque d'Augustin, de riches familles comme les Anicii, les Valerii ou les Symmaques possèdent toujours d'immenses domaines sur lesquels travaillent des milliers de paysans. Lorsque Mélanie et Pinien, de la famille des Valerii, se convertissent à l'ascétisme et renoncent à leurs domaines, il leur faudra sept années pour se débarrasser de leurs possessions africaines et affranchir plus de huit mille esclaves³.

Augustin est en lien avec certains membres de ces grandes familles et n'hésite pas à leur prodiguer des conseils spirituels, comme en témoigne la lettre à Proba (*Lettre* 130) où il répond aux questions que cette riche veuve de la famille des Anicii lui a posées sur la prière. Les propriétaires les plus fortunés vivent loin d'Hippone, préférant la capitale régionale, Carthage, ou l'Italie dont ils sont le plus souvent originaires. Débarquant en Afrique du Nord pour s'y réfugier après les événements de 410, ils n'y resteront généralement que quelques années avant de regagner l'Italie, une fois la situation pacifiée. D'autres propriétaires, moins riches, vivent quant à eux dans leurs villas situées au sein de leur domaine, et il semble que cette tendance se soit accrue vers la seconde moitié du IV^e siècle⁴.

Ces grands seigneurs ne composent cependant pas l'auditoire auquel s'adresse habituellement l'évêque d'Hippone. Ceux qui se pressent dans la basilique pour assister à ses sermons constituent un public mélangé de petits commerçants, d'artisans, d'ouvriers... Cette « classe moyenne » compte aussi des propriétaires terriens modestes, comme l'était la famille d'Augustin elle-même. Du début du IV^e siècle jusqu'au milieu du V^e siècle, l'Eglise d'Afrique du Nord est divisée par un schisme. Se considérant comme l'héritière spirituelle des martyrs et accusant l'Eglise officielle d'avoir collaboré avec le pouvoir romain lors des grandes persécutions, une partie de l'Eglise d'Afrique du Nord se

² Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle* XVIII, 7.

³ Ces deux exemples sont cités par A. Hamman, *La vie quotidienne en Afrique du Nord au temps de saint Augustin*, Paris, Hachette, p. 115 et p. 133.

⁴ A. Hamman, *La vie quotidienne...*, p. 122

regroupe autour de l'évêque Donat et entre en sécession. Ces donatistes recrutent d'avantage du côté de l'élite africaine, surtout avant la conférence de Carthage qui a mis fin, officiellement du moins, au schisme en 411. C. Lepelley signale ainsi que la communauté donatiste d'Hippone comprend des riches propriétaires terriens et deux sénateurs⁵. Dans le *Sermon* 46,7, Augustin reproche même à certains catholiques d'ambitionner des mariages avec la haute société donatiste, à des fins de promotion sociale. Cela remet en cause plusieurs analyses de la controverse donatiste comme étant une lutte avant tout sociale, qui aurait opposé les riches catholiques romanisés aux paysans berbères plus pauvres⁶. Les Circoncellions, bandes d'ouvriers agricoles désœuvrés qui sèment la terreur dans les campagnes africaines s'en prennent bien aux anciens donatistes devenus catholiques, voire aux catholiques, mais ils sont encouragés par les riches propriétaires fonciers donatistes.

1.2. ... et les pauvres

Les campagnes ne manquent pas de pauvres. Il s'agit souvent de paysans nommés « colons », qui sont venus s'établir sur de grands domaines pour les mettre en valeur et les exploiter. Installés sur une portion du domaine, ils doivent payer à son propriétaire un loyer, en argent ou en nature. Conséquence de la politique d'un Etat fortement organisé depuis le début du quatrième siècle et la prise de pouvoir d'une famille d'Empereurs issus de l'armée, l'Empire romain connaît une forte fiscalité. Dans les campagnes, les propriétaires ponctionnent sévèrement les colons en leur faisant porter le poids des impôts. Une fois attachés à une terre, les colons n'ont plus le droit de la quitter et deviennent d'une certaine manière « esclaves de la terre ». Les paysans sont maintenus dans une relation de dépendance vis-à-vis de leurs maîtres. Ils sont parfois victimes d'injustice, comme ceux qui subissent les abus du régisseur d'un domaine appartenant à un certain Romulus. Ce régisseur fait payer aux colons deux fois la somme convenue, ce contre quoi proteste Augustin dans la *Lettre* 251 qu'il écrit à Romulus.

Il semble que la situation urbaine soit moins inégalitaire, comme en témoignent les descriptions de l'auditoire d'Augustin. Cette population urbaine compte aussi des couches plus populaires, mendiants ou étrangers, qui sont exclus de la structure traditionnelle de la cité. Avec la christianisation de l'Empire, ces plus pauvres sont de plus en plus mentionnés, ce qui donne l'impression d'une paupérisation de la société romaine. En réalité, ils sont surtout plus visibles. Alors que le monde païen a tendance à ne pas s'en préoccuper, la culture chrétienne met l'accent

⁵ C. Lepelley, « La lutte en faveur des pauvres... », p. 95.

⁶ Ainsi la thèse devenue classique de W.H.C. Frend, *The Donatist Church. A Movement of Protest in Roman North Africa*, Oxford University Press, 1951, qui a durablement influencé l'historiographie du mouvement donatiste

⁷ Si l'on suit l'analyse de P. Brown, *Poverty and Leadership in the Later Roman Empire*, Hanover, University Press of New England, 2001, p. 3-12.

sur le rôle des indigents qui mettent leur espoir dans l'action sociale de l'Eglise⁷. Augustin instaure ainsi un *matricula pauperum* où sont enregistrés les noms des pauvres bénéficiant de la solidarité ecclésiale (cf. *Lettre 22**).

Dernière catégorie sociale, celle des esclaves, le plus souvent des étrangers ou des descendants d'étrangers qui ont été capturés. Ils ne font pas obligatoirement partie des plus pauvres et Augustin peut s'interroger : « ne voyons-nous pas beaucoup d'esclaves qui ne manquent de rien, et des hommes libres réduits à la mendicité ? » (*Sermon 159,4,5*). Les esclaves sont utilisés pour des emplois très divers : ils peuvent être aussi bien ouvriers agricoles ou domestiques, que pédagogues ou même régisseurs de grands domaines. Vaut-il mieux être esclave riche et bien nourri, ou homme libre mais démuné et errant, du fait d'absence de lien avec un patron ? Pour un certain nombre d'entre eux, la question reste ouverte.

Apparemment inégalitaire, la société romaine n'en est pas pour autant individualiste ou d'essence égoïste. La cité antique est marquée par l'institution du patronat, qui permet aux plus riches de faire bénéficier des plus pauvres de leur générosité. Le rôle de l'évêque chrétien s'y apparente, à quelques nuances près.

2 Le patronat de l'évêque

2.1. L'institution du patronat

Le patronat, par lequel un patron prend sous sa protection un *client*, est une institution essentielle de la société romaine. Il permet à des nécessiteux de subsister. Le patron s'engage à aider son client, à le soutenir financièrement, à lui trouver un emploi ou des ressources, à le défendre devant la justice. Quant au client, il s'engage à escorter son patron, à l'accompagner dans certains défilés, à venir le saluer dans la rue ou à voter pour lui en cas d'élection⁸. Un nombre accru de clients concède au patron un prestige accru au sein de l'aristocratie. Un lien institutionnel, par l'intermédiaire d'un contrat en bonne et due forme, scelle cet accord.

Le patronat n'est pas uniquement interpersonnel, il se vit également au niveau d'une cité, pratique de plus en plus courante à l'époque d'Augustin. Celui-ci a d'ailleurs grandement bénéficié des largesses de Romanianus, le patron de sa ville natale Thagaste, grâce à qui il a pu mener ses études de rhétorique à Carthage. Sans l'appui financier de Romanianus, les parents d'Augustin n'auraient jamais pu lui

⁸ Cette pratique est vraisemblablement une des origines du fonctionnement mafieux, où un « parrain » accorde sa protection à des clients, en échange de certains services....

payer de telles études. Dans le *Contre les Académiciens*, Augustin ne tarit pas d'éloges sur son patron qu'il rêve de rallier au christianisme :

« Mais si, en donnant à nos concitoyens des combats d'ours et d'autres spectacles jusque là inconnus, tu étais accueilli constamment par les applaudissements les plus vifs ; si les insensés, dont le nombre est immense, te portaient aux nues par leurs cris unanimes; si personne n'osait se déclarer contre toi ; si l'airain des inscriptions municipales te proclamait le patron, non seulement de tes concitoyens, mais encore des municipes [villes] voisins ; si l'on t'élevait des statues et te comblait d'honneurs ; si l'on y ajoutait même des pouvoirs supérieurs à ce que comportent les fonctions municipales ; si tous les jours tu faisais dresser pour tes festins des tables splendides où chacun pourrait demander et obtenir aussitôt ce qui lui est nécessaire et tout ce que désire sa soif de délices, où même l'on recevrait tant de choses que l'on ne réclame pas ; si ton patrimoine, habilement et fidèlement administré par les tiens, se montrait toujours à la hauteur de tant de dépenses ; si pendant tout ce temps tu jouissais des demeures les plus luxueuses, de bains magnifiques, de tous les jeux que l'honnêteté tolère, des chasses et des festins, de la louange de tes clients, de celle de tes concitoyens, de celle enfin des foules, qui te proclameraient, comme tu l'étais, le plus bienveillant, le plus généreux, le plus distingué, le plus chanceux des hommes : qui donc, je te le demande, Romanianus, oserait te parler d'un autre bonheur, qui est le seul vrai bonheur ? » (*Contre les Académiciens* 1,2, *Bibliothèque Augustinienne* [= BA] 4, p. 17-19)

Augustin fait ici allusion à une pratique des patrons des cités, l'évergétisme. La libéralité et la magnificence du protecteur se manifestent par des cadeaux qu'il fait à sa ville : construction de somptueux bâtiments, organisation de banquets, de spectacles ou de jeux coûteux. Une fois devenu évêque, Augustin dénoncera, comme la majorité des Pères de l'Eglise, ces luxes inutiles et teintés de paganisme, soupçonnés d'encourager l'immoralité, alors que les vrais pauvres ont besoin d'argent pour subsister (Cf. *Commentaires sur les Psaumes* [En. in Ps.] 147,3.7.12 ; 103, 1,13 ; 80,1.23; 102.12-13). Il ne faut pas non plus exclure une forme de compétition entre l'évêque et le patron d'une cité.

2.2. L'évêque, patron des plus pauvres

De son côté, l'évêque a un lien particulier de protection avec une partie des habitants de la cité, les plus pauvres, et on peut le comparer à leur patron⁹. Exclue de la générosité du bienfaiteur, ceux qui ne sont pas citoyens de la cité n'ont aucune institution vers laquelle se tourner. C'est tout naturellement qu'ils trouvent protection auprès de l'Eglise et de ses œuvres de bienfaisance. Le

⁹ Sur cette comparaison entre le patron et l'évêque, voir l'article de C. Lepelley, « Le patronat épiscopal aux IV^e et V^e siècles: continuités et ruptures avec le patronat classique », in *L'évêque dans la cité du IV^e au V^e siècle. Image et autorité. Actes de la table ronde de Rome (1^{er} et 2 décembre 1995)*, Rome, École Française de Rome, 1998, p. 17-33.

souci des pauvres, l'entretien des nécessiteux, notamment des veuves et des orphelins font partie de l'action que l'on attend de l'évêque. Comme un patron, le responsable de la communauté chrétienne intervient aussi auprès des juges pour solliciter leur clémence. Placé parmi les notables d'une cité, l'évêque connaît les membres de l'administration et le gouverneur de la cité, voire de la province. Il peut se permettre d'intercéder auprès d'eux pour adoucir le sort des prisonniers. Il peut aussi se porter comme défenseur des intérêts des plus pauvres dans différents litiges. Augustin aurait aimé que l'institution du *defensor plebis*, créée en 386 par l'Empereur Valentinien Ier pour défendre en justice les plus pauvres, soit instaurée en Afrique, mais il semble que sa demande n'ait pas été couronnée de succès¹⁰.

¹⁰ Cf. *Lettre 22** et l'analyse qui y est consacrée par I. Danca, « Augustin, juge et défenseur des pauvres », *Itinéraires Augustiniens* 54 (2015), p. 5-11.

Les rôles respectifs de l'évêque et du patron de la cité divergent cependant sur plusieurs points. Le patron n'est pas choisi pour la fonction civile qu'il exerce, mais pour son rang, ses relations et sa richesse. Le soin des plus démunis n'est en effet pas une préoccupation majeure du patron, qui vise d'abord sa gloire personnelle. De par sa défense des intérêts des pauvres, l'évêque peut se retrouver en conflit avec les autorités civiles ou les classes dirigeantes, ce qui est rarement le cas du patron de la cité. L'évêque se révèle être un patron différent des autres. Ce constat doit être nuancé pour les évêques qui sont eux-mêmes issus de grandes et riches familles, comme Ambroise ou le donatiste Crispinus. Des évêques issus de riches familles sont parfois choisis par les fidèles qui espèrent en retour pouvoir profiter de leur générosité et de leur patrimoine. Lorsque Pinien se rend à Hippone, il est pris en otage par la foule qui veut l'attacher à sa ville en le faisant ordonner prêtre de force. Il faudra la colère et le sens de la négociation d'Augustin pour éviter ce cas de figure : Pinien s'engagera finalement à entrer dans le clergé d'Hippone si jamais il décide de solliciter l'ordination presbytérale, ce qui ne se produira pas (cf *Lettres* 125 et 126).

3 *L'évêque des riches comme des pauvres*

La rapide présentation de la société d'Afrique du Nord à l'époque de l'Antiquité Tardive ainsi que le rôle de l'évêque, vu au prisme du patronat, constituent la toile de fond de l'attitude d'Augustin face aux inégalités sociales de son temps.

3.1. Un regard sur la société

Augustin est conscient des inégalités de son siècle et il lui arrive de prêcher contre l'avarice et l'autosuffisance de certains riches dévorés par la cupidité (S. 345,1 par exemple). Il ne se montre néanmoins pas

révolutionnaire et ne cherche pas à établir de force la justice sociale. Comme la majeure partie des chrétiens de son temps, Augustin se montre loyaliste et respectueux des autorités légitimes de la cité et de l'Etat, suivant la déclaration de saint Paul, « tout pouvoir vient de Dieu » (Rm 13,1), comme il le montrera dans la *Cité de Dieu*. D'une manière ou d'une autre, la situation sociale est issue de la volonté de la Providence divine et Dieu a permis ces inégalités sociales :

« Donc, lorsque Dieu fait des pauvres, car lui-même ne veut pas qu'ils possèdent, lorsqu'il fait des pauvres, il éprouve les riches. Car il est écrit : Le pauvre et le riche se sont rencontrés (Pr 22,2). Où se sont-ils rencontrés ? Dans cette vie. L'un est né, l'autre aussi. Ils se sont trouvés, ils se sont rencontrés. Et qui les a faits ? C'est le Seigneur. Il a fait le riche pour venir en aide au pauvre, le pauvre pour éprouver le riche. Que chacun agisse selon ses moyens et pas de manière à souffrir personnellement le dénuement. Ce n'est pas cela que nous voulons dire. C'est ton superflu qui est le nécessaire de l'autre. » (S. 39,6)¹¹.

Fidèle à l'idéal de l'Antiquité, Augustin prêche et agit en fonction de la concorde sociale.

3.2. L'action de l'Eglise

Possidius, le biographe officiel d'Augustin, nous raconte que l'évêque n'oublie pas les pauvres, qu'il pourvoit à leurs besoins, et qu'il n'hésite pas à puiser dans les biens de l'Eglise pour « racheter les captifs et soulager les indigents »¹². La *Lettre* 122,2 nous apprend que l'Eglise d'Hippone dispose d'un vestiaire pour habiller les plus démunis tandis que les *Lettres* 252 à 254 nous montrent que l'Eglise exerce la tutelle sur des orphelins. Nous savons aussi par Optat de Milève, évêque nord-africain du début du IV^e siècle, que des distributions aux pauvres sont organisées lors des grandes fêtes liturgiques¹³.

L'Eglise ne bénéficie cependant pas encore de la puissance financière qui sera la sienne durant le Moyen-âge, d'autant plus qu'Augustin se méfie des legs et des héritages. Augmentant significativement la fortune de l'institution ecclésiale, ces dons l'auraient trop immiscée dans les affaires temporelles. Elle compte donc sur la générosité des fidèles, notamment les plus riches, qui seront constamment exhortés à donner de leur superflu, comme nous l'avons évoqué plus haut. L'évêque est le ministre de la Parole, c'est par la parole qu'il exhortera les chrétiens à rendre possible la solidarité organisée par l'Eglise.

Le même état d'esprit règne en ce qui concerne l'esclavage.

¹¹ Cité et traduit par N. Requin, « Les Pères de l'Eglise et les pauvres – le témoignage de Cyprien, Ambroise et Augustin », *Communio* XL,4 (2015), p. 25-37.

¹² Possidius, *Vita Augustini* 22 et 24.

¹³ Optat de Milève, *Contra Parmenianum* 3,16.

¹⁴ Cf. A. Di Berardino, « La défense du pauvre : saint Augustin et l'usure », in *Augustinus Afer...*, p. 257-262.

¹⁵ La question est traitée plus en détail par I. Danca, « Augustin, juge et défenseur des pauvres »...

Augustin n'est pas en faveur de son abolition – il suivra en cela saint Paul dans sa lettre à Philémon – mais il se préoccupe du sort des enfants vendus par leurs parents, souvent des paysans pauvres. Il proteste contre les mangones. Ces chasseurs d'esclaves, venus de Galatie (centre de l'actuelle Turquie), effectuent vers les années 425-430 des razzias dans les campagnes africaines, enlevant hommes, femmes et enfants pour les revendre dans d'autres parties de l'Empire sur le marché aux esclaves. Augustin s'en plaint énergiquement auprès des autorités impériales, comme en témoigne la *Lettre* 10*. Il s'élève également contre la pratique de l'usure, parfois pratiquée à des taux exorbitants¹⁴.

Dans cette action d'Augustin en faveur des plus pauvres, citons enfin la sphère judiciaire. Juge de litiges dans le cadre de *l'audentia episcopalis*, l'évêque se doit de faire preuve de clémence quand il condamne un pauvre face à un riche, sans pour autant faire preuve d'injustice dans sa sentence¹⁵. Patron des plus pauvres, l'évêque n'hésite pas non plus à intercéder auprès d'eux (S. 302), même si ses interventions ne sont pas toujours couronnées de succès.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon de la société romaine nous a permis de préciser le portrait des pauvres et des riches qu'Augustin rencontrait et à qui il s'adressait. Gardien du troupeau qui lui a été confié, l'évêque s'est inscrit dans les cadres traditionnels de son temps, jouant d'une certaine manière le rôle de « patron » des plus pauvres, en les aidant matériellement et en les défendant judiciairement. Dénonçant la vanité de la cupidité, il a plaidé pour ce qu'on appellera plus tard une « amitié sociale » entre les différentes composantes de la société. Un lecteur contemporain pourrait regretter qu'il n'ait pas dénoncé plus vigoureusement les inégalités ni rien fait pour lutter en profondeur contre les mécanismes créateurs d'injustice ou de pauvreté, mais Augustin est resté un homme de son temps, qui ne disposait pas des outils modernes d'analyse économique. En revanche, cette insistance sur la concorde et la solidarité entre les différents groupes de la société n'a pas perdu de son actualité dans nos sociétés contemporaines !

Nicolas Potteau

Augustin de l'Assomption (Paris)